

Atelier technique des ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique



Cabinet de Valérie Létard,
secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat

Paris, jeudi 1^{er} juillet 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenelle Environnement :
Plan des métiers de la croissance verte :
Le ministère signe une convention visant à identifier et valoriser les métiers de la biodiversité et des services écologiques

Valérie LETARD a signé une convention visant à structurer la filière « biodiversité et services écologiques » avec l'Atelier Technique des Espaces Naturels (GIP-ATEN) représenté par Yves VERILHAC, Directeur, et l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) représenté par Philippe CAILA, directeur général.

Structurer la filière « biodiversité et services écologiques » est l'un des objectifs du plan de mobilisation pour les métiers de la croissance verte lancé en janvier dernier par Valérie Létard.

Le Grenelle de l'Environnement précise que « *les métiers de la biodiversité sont ceux dont l'activité principale est de contribuer à la connaissance, la gestion, la protection, la valorisation et la restauration de la biodiversité et ceux contribuant à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les autres activités économiques* ».

Si l'on connaît bien les métiers liés à la nature dans les espaces protégés (parcs, réserves conservatoires, etc), la plupart des nomenclatures et référentiels métiers-emplois identifient mal ou pas, les autres métiers qui font pourtant aussi partie de la filière biodiversité.

Il s'avère par conséquent urgent de mieux connaître ce vivier d'emplois - 20 000 emplois aujourd'hui et 40 000 à l'horizon 2020- les compétences et les formations pertinentes afin de mieux valoriser les métiers stricto sensu, les professionnels qui ont d'ores et déjà choisi d'en faire leur métier, mais aussi les demandeurs d'emploi qui souhaitent les exercer.

Contacts presse :

Cabinet Valérie Létard, 01 40 81 79 13 - 06 78 06 65 44

Gip Aten : 04 67 04 30 30 - 06 76 65 61 10

Afpa : 01 48 70 54 08 - 06 99 81 59 04.

La convention signée ce jour bénéficiera des expériences distinctes et complémentaires de deux organismes de qualité, experts en matière de formation professionnelle et d'écologie.

Avec un budget de 220 000 euros provenant du Ministère (CGDD), l'AFPA et l'ATEN pourront ainsi avant le mois de juin 2011 créer des outils concrets accessibles à tous:

- un répertoire unique et lisible des métiers de la biodiversité et des services écologiques à partir des répertoires existants (répertoire interministériel des métiers de l'Etat (rime), répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (rome) etc...
- un dénombrement des emplois existants
- un dictionnaire des compétences
- une cartographie de l'offre de formation professionnelle initiale et continue

Pour Valérie Létard «en impulsant des actions concrètes en terme d'identification des métiers, des formations et des besoins à venir, cette convention, viendra également donner un éclairage nouveau à l'année 2010, consacrée à la biodiversité. J'ai choisi de la signer au Cemagref au sein d'une équipe de chercheurs experts dans la biodégradation des déchets, avec les professionnels de la formation (AFPA) et les responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité (ATEN), pour montrer toute la richesse d'une filière qui génère près de 20 000 emplois aujourd'hui et 40 000 à l'horizon 2020. »

Contacts presse :

Cabinet Valérie Létard, 01 40 81 79 13 - 06 78 06 65 44

Gip Aten : 04 67 04 30 30 - 06 76 65 61 10

Afpa : 01 48 70 54 08 - 06 99 81 59 04.